

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social
Quartier du Belvédère
Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Quartier du Belvédère
Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Quartier du Belvédère
Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 15 juin 2026

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Actif du Bilan
Passif du Bilan
Compte de Résultat
Annexes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASSAS Paul', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with the last name 'ASSAS' being more prominent.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 046	11 839	1 207	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	113 982	92 151	21 831	33 372
	Autres immobilisations corporelles	218 346	199 090	19 256	21 729
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		345 374	303 081	42 294	55 102
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				479
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 738	182	15 556	10 667
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	82 173		82 173	46 457
	Charges constatées d'avance	18 930		18 930	4 991
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	327 287		327 287	334 937
	Total III	444 128	182	443 946	397 530
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	789 502	303 263	486 240	452 632

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

			31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		226 016	185 719
	Autres			
	Report à nouveau		(1 446)	40 297
	Excédent ou déficit de l'exercice		224 570	226 016
	Situation nette (sous-total)			
	Fonds propres consommables		28 292	39 754
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I		252 862	265 770
Autres fonds propres	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
	Droits du concédant			
	Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		11 464	
	Total III		11 464	
Provisions	Provisions pour risques		24 935	23 494
	Provisions pour charges			
	Total IV		24 935	23 494
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		985	462
	Emprunts et dettes financières divers			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		85 620	42 370
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		48 503	41 846
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		423	20
	Produits constatés d'avance		61 448	78 671
	Total V		196 979	163 369
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		486 240	452 632

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	84 330	83 215
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	305	958
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	83 402	78 277
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	837 535	840 905
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	8 700	3 145
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		578
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 750	
	Autres produits	3 640	12 043
Total des produits d'exploitation		1 020 662	1 019 121
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	186	432
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 071	9 275
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	481 959	460 943
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 818	5 022
	Salaires	318 731	329 355
	Cotisations sociales	125 451	123 979
	Dotation aux amortissements et dépréciations	16 293	21 336
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	11 464	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 931	
	Autres charges	42 554	35 364
Total des charges d'exploitation		1 011 458	985 707
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 204	33 414

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			9 204	33 414
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		5 260	6 993
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			5 260	6 993
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			2
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				2
RESULTAT FINANCIER			5 260	6 992
RESULTAT COURANT avant impôts			14 463	40 405
	Produits exceptionnels		3 016	1 810
	Charges exceptionnelles		18 925	1 918
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(15 909)	(108)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			1 028 938	1 027 924
TOTAL DES CHARGES			1 030 383	987 627
EXCEDENT ou DEFICIT			(1 446)	40 297
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Dons en nature			
	Prestations en nature		269 697	288 588
	Bénévolat			
TOTAL			269 697	288 588
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens		269 697	288 588
	Prestations			
	Personnel bénévole			
TOTAL			269 697	288 588



Règles et Méthodes Comptables

L'association Forum Jacques Prévert a pour objet principal inscrit dans ses statuts l'accès à la culture pour tous.

Elle existe depuis 1972.

Le projet déployé par le FJP repose sur une saison de spectacles vivants, deux festivals, la pratique amateur au Centre Culturel, l'Education Artistique et Culturelle en milieux scolaire et extra-scolaire et l'accompagnement des compagnies professionnelles régionales et nationales. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'éducation populaire portée par l'association. Elle s'appuie sur une équipe de permanents et des intervenants artistiques encadrés par une direction.

La commune met à sa disposition les locaux situés au 1 rue des Oliviers à Carros.

Cette mise à disposition a donné lieu à valorisation que l'on retrouve dans le corps du compte de résultat dans les comptes 871000 et 861000 "contributions volontaires en nature" pour un montant de 269.697€

Ses actions de transmission artistique se développent dans le cadre du dispositif 100% EAC. Le FJP a acquis le statut de Scène Conventionnée d'Intérêt National, qui est une reconnaissance au niveau national.

Les fonds dédiés font l'objet d'une annexe particulière jointe à cette plaquette.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association FORUM JACQUES PREVERT présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Impact du changement de réglementation déterminé à l'ouverture de l'exercice le 01/01/2025 :
Néant

Le bilan de l'exercice présente un total de **486 240** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 028 938** euros et un total **charges** de **1 030 383** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 446** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :



Règles et Méthodes Comptables

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Sans objet.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

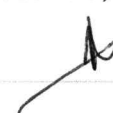
Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des engagements sociaux

Les indemnités de fin de carrière ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme) pour les cadres et non cadres.

Une plaquette détaillée a été remise pour justifier le montant arrêté au 31/12/2025 : 23.493,51€



Règles et Méthodes Comptables

Effectif

Au 31/12/2025 l'effectif de l'association se composait de 7 permanents en CDI dont 2 à temps partiel, 7 intervenants artistiques en CDI à temps partiel, un CDD à temps partiel et aucun intermittent en CDDU



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	16 422		1 404		4 779	13 046
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 422		1 404		4 779	13 046
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	150 787				36 805	113 982
	Instal., agencement, aménagement divers	44 429				793	43 635
	Matériel de transport	58 835					58 835
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	145 258		4 801		34 183	115 876
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		399 308		4 801		71 781	332 328
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		415 730		6 205		76 561	345 374

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		16 422	197	4 779	11 839
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		16 422	197	4 779	11 839
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		117 415	9 662	34 926	92 151
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		37 552	2 035	793	38 794
	Matériel de transport		58 835			58 835
	Matériel de bureau, mobilier		130 405	4 332	33 276	101 462
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		344 207	16 030	68 995	291 242
TOTAL			360 628	16 226	73 774	303 081



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	15 738	15 738	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	812	812	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	81 311	81 311	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	50	50	
	Charges constatées d'avance	18 930	18 930	
	TOTAL DES CREANCES	116 841	116 841	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	985	985		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	85 620	85 620		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	18 325	18 325		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 478	29 478		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	700	700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	423	423		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	61 448	61 448		
	TOTAL DES DETTES	196 979	196 979		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	185 719	40 297			226 016
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	40 297	(40 297)		1 446	(1 446)
Situation nette	226 016			1 446	224 570
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	39 754		5 348	16 811	28 292
Provisions réglementées					
TOTAL	265 770		5 348	18 256	252 862

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		89 303
Autres créances clients CLTS FACTURES A ETABLIR	2 682	2 682
Autres créances ETAT SUBV EXPLOIT A RECEV INTERETS COURUS A RECEVOIR PRODUITS A RECEVOIR	81 311 5 260 50	86 621



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			18 930
CHARGES DIVERSES 2025		18 930	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 930



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		48 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACT.NON PARVENUES	22 943	22 943
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV.CONG.A PAYER CHARG.S/CONGES PAYES	18 325 7 225	25 550

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			72 912
COTISATIONS		72 912	
PARTICIPATION BELLE SAISON			
SPECTACLES			
ONDA AIDES 2025			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			72 912

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits		31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature			
Prestations en nature			
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX		269 697	288 588
		269 697	288 588
Bénévolat			
	Total	269 697	288 588
Répartition par nature de charges		31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
MISE A DISPOSITION LOCAUX		269 697	288 588
		269 697	288 588
Prestations			
Personnel bénévole			
	Total	269 697	288 588

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
BELLE SAISON - CABANES	17 401		10 195			7 206	
CULTURE ET LIEN	6 000		1 742			4 258	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	23 401		11 937			11 464	

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT**CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Quartier du Belvédère

Rue des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 21

APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Quartier du Belvédère
Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 15 juin 2026
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul ASSAS', is written over a long, thin horizontal line that spans across the lower right portion of the page.